

Carole Morinville se dit sans le sou

Publié le 17 septembre 2010 à 06h11 | Mis à jour le 17 septembre 2010 à 06h12



[Vincent Brousseau-Pouliot](#)

La Presse

Photo fournie par un proche
Carole Morinville

Ses deux Mercedes de l'année ont été retournées au concessionnaire. Ses nombreuses cartes de crédit contiennent des dizaines de milliers de dollars en souffrance. Son REER est vide. Sa famille aurait besoin de 5472\$ par mois pour vivre.

Dans sa première déclaration sous serment, Carole Morinville se dit sans le sou - une nouvelle qui n'annonce rien de bon pour les présumées victimes de la conseillère financière, qui aurait extorqué au moins 2 millions de dollars.

> [Suivez Vincent Brousseau-Pouliot sur Twitter](#)

Selon le meilleur des scénarios, la conseillère financière aurait des avoirs connus d'environ 350 000\$.

Connue du milieu artistique, Carole Morinville comptait parmi ses clients l'actrice-vedette Karine Vanasse, qui aurait été flouée de 125 000\$. Une autre actrice, Mélanie Venne, qui a joué des rôles secondaires dans Les Bougons, Les Invincibles, Minuit le soir et Rumeurs, aurait aussi perdu 10 000\$ dans cette présumée fraude.

Dans sa déclaration sous serment produite au syndic nommé par la Cour supérieure, Carole Morinville évalue ses avoirs personnels à 220 406\$ et ses dettes à 247 163\$. En clair, elle doit 26 757\$ à ses créanciers personnels, parmi lesquels plusieurs émetteurs de cartes de crédit et institutions financières. Carole Morinville doit 43 244\$ sur ses cartes American Express et 12 241\$ sur ses cartes VISA, pour un total de 55 485\$ pour ses cartes de crédit.

Carole Morinville prétend toutefois que c'est son entreprise (Agence Carole Morinville) et non elle qui a accumulé

une dette d'au moins 2 millions envers les présumées victimes. Selon Mme Morinville, son entreprise ne détient aucun actif.

Sur le plan personnel, Carole Morinville admet avoir quelques actifs. Avant l'étalement de la présumée fraude dans les médias, elle avait vendu son carnet de clients. L'acheteur lui doit toujours 180 000\$. Elle a aussi des commissions en attente de 40 000\$. Le total de ses actifs personnels: 220 406\$.

Des autos? Plus rien. Il y a quelques mois, Carole Morinville roulait dans deux voitures Mercedes Benz de l'année: une décapotable SLK 2010 coûtant entre 57 500\$ et 84 000\$ selon les options choisies, et aussi un véhicule utilitaire sport (VUS) compact GLK 2010 coûtant 43 560\$. Les deux véhicules, qui étaient loués, ont été retournés à Mercedes Benz et ne valent rien pour les créanciers, selon le syndic Noubar Boyadjian.

Des économies? Dans sa déclaration sous serment, Carole Morinville indique qu'elle a retiré son REER de 45 000\$ pour subvenir à ses obligations mensuelles en juin dernier.

Des avoirs immobiliers? La conseillère financière a vendu ses intérêts dans trois condos au début de l'été, avant sa faillite et le début de ses démêlés avec la Chambre de la sécurité financière et l'Autorité des marchés financiers. Les trois condos sont maintenant la propriété de son mari, Robert Diano, et ses deux enfants. Les créanciers ont toutefois l'intention de contester ces transactions. M. Diano a reçu une offre d'achat de 775 000\$ pour l'un des condos, qui a une hypothèque de 525 000\$ selon le syndic. L'Autorité des marchés financiers a bloqué la transaction, mais la moitié de l'excédent (125 000\$) pourrait être accessible aux créanciers en cas de vente éventuelle.

Et les deux autres condos, dont Carole Morinville dit s'être portée garante lors de la vente pour faciliter l'accès à la propriété à ses fils? «Nous sommes à vérifier les chiffres, mais ils sont aussi hypothéqués, dit Noubar Boyadjian, le syndic nommé par la Cour supérieure. Comme ils n'ont pas reçu d'offre d'achat, leur valeur est plus difficile à déterminer.»

Carole Morinville estime que sa famille dépense 5472\$ par mois pour vivre, dont 2500\$ en frais d'avocats. Son logement coûte 900\$ par mois, son épicerie 700\$, son coiffeur 70\$, ses vêtements 100\$, ses assurances 350\$.

Selon les documents signés sous serment par Mme Morinville, ses avoirs personnels s'établiraient à au moins 350 000\$. Cette somme inclut le profit éventuel sur le condo que Mme Morinville détenait avec son mari jusqu'à cet été. Le syndic Noubar Boyadjian commence son enquête afin de savoir si Carole Morinville a d'autres actifs que ceux mentionnés dans sa déclaration sous serment.

Partager

Recommander

7

0